

ASILE Succès du premier cours de «français pour tous», donné ce semestre à des demandeurs d'asile par des étudiants bénévoles. Il s'étend cet automne à La Chaux-de-Fonds.

Des requérants sur les bancs de l'Uni

FRANÇOIS NUSSBAUM

«Dommage que ce soit déjà fini», regrette Dagistan, un requérant kurde qui a suivi, avec son épouse Emine, le cours «français pour tous», du 25 février à fin mai à Neuchâtel, dans le cadre de l'Université. Comme 80 autres personnes inscrites, il attend une décision de Berne sur sa demande d'asile. Mais Dagistan et Emine espèrent bien, l'un et l'autre, reprendre le cours cet automne.

Ils étaient 80 au départ, mais certains n'ont pas pu être aussi assidus qu'ils l'auraient voulu. Hier, ils étaient quand même 54 à recevoir une attestation pour n'avoir pas manqué un cours, ou presque. Un franc succès.

Issus de pays en guerre

Ils viennent d'Erythrée, de Syrie, d'Irak, d'Iran, d'Afghanistan, du Tibet, de Turquie, du Nigéria, autant de pays en guerre ou soumis à des violences diverses. L'Office fédéral des migrations a déjà fait un geste: ils sont en procédure «normale» et non en instance de renvoi pour non-entrée en matière. Mais l'incertitude demeure.

«De l'or en barre!»

Le Service cantonal des migrations, lui, se heurte au manque de moyens à disposition pour s'occuper de cette catégorie de requérants. «Si l'admission provisoire est prononcée, des fonds sont débloqués par Berne pour favoriser l'intégration. Mais là, rien», déplore Daniel Kienholz, responsable des programmes d'occupation à l'Office social de l'asile.



Cinquante-quatre des 80 requérants d'asile qui se sont inscrits aux cours de français pour tous ont reçu un diplôme des mains de Patrick Vincent (à gauche). CHRISTIAN GALLEY

Alors, quand Patrick Vincent lui a proposé un partenariat pour combler ce vide, il n'a pas hésité. Car le professeur de langue et littérature anglaises à l'Université est aussi doyen de la faculté des lettres et sciences humaines. Et, de ce fait, il chapeaute l'Institut de langue et civilisation françaises (ILCF), destiné aux étudiants non francophones arrivant à Neuchâtel. La structure idéale pour les requérants.

Offrir des cours de français aux requérants, d'accord, mais qui va payer? Patrick Vincent est fondeur et convainquant. Lorsqu'il a demandé aux étudiants lesquels seraient intéressés à donner bénévolement ces cours, il a été débordé par l'afflux de réponses. «Cet enthousiasme était vraiment touchant, car les étudiants ont peu de temps aujourd'hui dans le système de Bologne», souligne-t-il. «Pour nous, ce bénévolat était de l'or en barre!», ajoute Daniel Kienholz.

Enrichissement réciproque

Ce sont finalement 18 étudiantes en lettres, une doctorante et un retraité qui ont assuré ce premier cours, prenant deux à trois heures par semaine (sans compter la préparation) sur leur temps d'étude. Des cours fixés entre midi et deux, pour ne pas

empiéter sur les horaires. «Professionnellement et humainement, c'est une expérience incroyablement enrichissante pour nous», relève Raphaëlle, étudiante en histoire, qui s'est occupé des requérants possédant déjà des bases de français.

Andrei confirme. Venant de Moldavie, il a un diplôme de l'ILCF en poche et étudie la sociologie. Son français est aujourd'hui pratiquement parfait: il tenait à en faire profiter d'autres. «En tout cas, je ne sous-estimerai plus jamais le travail d'enseignant: c'est épuisant!», dit-il avec un large sourire.

Enseignement diversifié

Hier, dans le hall de l'aula des Jeunes Rives, Patrick Vincent a remis leur attestation de cours à 54 requérants: «Sur 80 inscrits, c'est un taux de réussite proche de

celui de la faculté», se réjouit-il. Et l'enseignement était diversifié: cours de grammaire, laboratoire de langue, atelier de conversation. Les jeunes enseignants ont également reçu une attestation.

Cet automne dans le Haut

Pour la suite, non seulement le cours reprend cet automne à Neuchâtel, mais la formule est étendue aux requérants séjournant dans le Haut. A La Chaux-de-Fonds, le Service des migrations s'est organisé avec la Haute Ecole pédagogique (HEP), où les futurs enseignants ont répondu avec le même enthousiasme à l'appel au volontariat. «Dans une société appelée à devenir multiculturelle, ce premier job représente une bonne entrée en matière», note Daniel Kienholz. ●



«L'enthousiasme des bénévoles m'a touché: le système de Bologne leur laisse déjà peu de temps»

PATRICK VINCENT DOYEN FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

CONSEIL D'ÉTAT Recours jugé irrecevable

Le recours est irrecevable. C'est le verdict de la chancellerie d'Etat après le recours déposé par un citoyen de Neuchâtel contre l'élection au Conseil d'Etat de Laurent Kurth (notre édition d'hier).

«Les motifs du recourant ne traduisent qu'une inimitié personnelle envers l'élu sur des faits supposés qui n'ont rien à voir avec l'élection elle-même», déclare la chancellerie dans un communiqué diffusé hier. Dénué de motivation, ce recours «était dirigé contre Laurent Kurth en raison du contenu de certaines décisions que ce dernier avait prises dans le cadre de ses anciennes fonctions au Service cantonal de l'emploi et en sa qualité de conseiller communal de La Chaux-de-Fonds.» ● RÈD

DÉBAT Journée contre les violences conjugales sur le thème de la migration.

Les femmes migrantes plus vulnérables

C'est l'histoire vraie d'une ressortissante africaine, arrivée dans le canton de Neuchâtel fin 2010 pour s'y marier avec un Suisse. Quelques mois plus tard, elle quitte son nouvel époux. Il l'aurait forcée à avorter et elle subit des contraintes sexuelles. Mais lorsqu'une étrangère obtient un permis de séjour pour regroupement familial, elle risque de le perdre en cas de divorce. Et, donc, être obligée de retourner au pays. Or, cette Africaine craint d'être chassée par sa famille: dans sa région, les femmes divorcées sont bannies.

Organisée par l'Office neuchâtelois de la politique familiale et de l'égalité et le Service de la cohésion multiculturelle, la deuxième journée cantonale consacrée à la

violence conjugale avait pour thème, hier à Colombier, le contexte de la migration.

Reflet des inégalités

Attention: la violence conjugale ne touche pas que les étrangers! La moitié des auteurs de telles violences sont des Suisses. «La violence domestique n'est pas particulière à la migration, mais elle est le reflet des inégalités qui perdurent entre hommes et femmes et des discriminations vécues par les migrants», indique Raoul Lembwadio, chef du Service de la cohésion multiculturelle.

Et si les migrants sont confrontés à une précarité sociale et économique, les femmes migrantes portent, en plus, un gros poids: celui des attentes familiales. Si el-

les subissent des violences, elles risquent de perdre leur permis de séjour. Et beaucoup seront critiquées, voire exclues, dans leur famille d'origine. Parfois, on leur dit de tenir le coup, le temps que le permis de séjour se transforme en permis d'établissement... Ce qui peut être terriblement long!

La loi permet, en cas de violences avérées, de bénéficier d'une prolongation de son titre de séjour. Mais la pratique est assez restrictive: environ la moitié des demandes adressées à la Confédération sont refusées. «Et les migrantes ne sont souvent pas au courant de leurs droits», constate Isabelle Sorenti, de Solidarités femmes, qui est en première ligne pour accueillir des femmes victimes de violences.

Toutes origines confondues, les études chiffrent entre 10 et 20% le nombre de femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles dans une relation de couple. En Suisse, en 2011, 12 000 infractions pénales entre partenaires ou ex-partenaires étaient recensées par la police, dont 18 homicides.

Les enfants aussi

Dans plus de 50% des interventions policières, des enfants étaient présents. Des victimes indirectes qui subissent elles aussi un gros traumatisme. D'où la volonté de l'Office de la politique familiale et de l'égalité de mieux prévenir et encadrer les populations «à risque». Issues ou non de la migration. ● FRK

LES VERTS

Débat sur le forage au Val-de-Travers et nomination

Demain, les Verts neuchâtelois tiendront leur assemblée générale. En marge de cette manifestation, le parti écologiste met sur pied la projection d'un film et une table ronde, les deux ouvertes au public, au cinéma Colisée, à Couvet.

Au programme: à 16h30, projection du documentaire «La malédiction du gaz de schiste», de Lech Kowalski, en première suisse. A 17h45, table ronde sur le thème «Projet de forage à Noiraigue: quels risques?».

Sept spécialistes débattront de ce sujet, que les Verts présentent ainsi: «La compagnie Celtique énergie prévoit un forage pour chercher et exploiter des hydrocarbures dans le sous-sol de Noiraigue. Or c'est dans cette région qu'est captée l'eau potable qui approvisionne 70% de la population du canton, en particulier des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Quels sont les enjeux liés à ce projet? Quels sont les risques pour les ressources en eau potable? Qui se cache derrière Celtique énergie? Quel type de forage est prévu? Est-il question de gaz de schiste?»

Pas de gaz de schiste

A cette dernière question, le Conseil communal de Val-de-Travers répond par la négative. Dans un communiqué diffusé hier, il indique que «contrairement à ce que le titre du film pourrait laisser entendre, le forage envisagé à Noiraigue par Celtique énergie ne concerne pas ces techniques et ce type de gisement gazier. En aucun cas cette compagnie ne recherche du gaz de schiste. La technique utilisée sera de type classique, identique à celle couramment mise en œuvre pour des forages géothermiques ou à but hydraulique. Des études sont en cours et des expertises seront présentées dans le courant du mois de juin.»

Lors de leur assemblée générale, les Verts nommeront un successeur à Fabien Fivaz. Leur coprésident a décidé de remettre son mandat après avoir officié durant quatre ans. Il a confié à la RTS qu'une certaine lassitude s'était installée et qu'il était normal, au bout d'un cycle électoral complet, de passer le témoin. Pour sa part, la coprésidente Clarence Chollet va poursuivre son mandat. ● PHO

LOI SUR L'ASILE

L'Eglise protestante recommande le non

Le Conseil synodal de l'Eglise protestante neuchâteloise recommande de refuser la modification de la loi fédérale sur l'asile lors du vote du 9 juin, ralliant ainsi la position des Eglises en Suisse. «Les nouvelles dispositions mettent gravement en péril les possibilités pour des personnes réellement en danger de trouver un refuge dans notre pays», fait-il savoir dans un communiqué. Exemple: «Empêcher le dépôt d'une demande d'asile auprès d'une ambassade aggrave le risque de voir essentiellement des femmes, des enfants et des personnes âgées entreprendre des voyages périlleux.» ● RÈD